

## LES ADOLESCENTS NE SONT PAS DES ADULTES

### PRESENTATION :

Un des premiers projets de loi, présenté à l'assemblée nationale dès Juillet 2007, entend abaisser l'âge de la majorité pénale de 18 à 16 ans pour les adolescents récidivistes. Ces adolescents seront traités comme des adultes.

Des professionnels de l'enfance, magistrats, pédopsychiatres, éducateurs, enseignants, spécialistes de la jeunesse lancent un appel pour une évaluation des politiques publiques conduites, en concertation avec tous les acteurs concernés, et pour l'attribution de moyens sérieux aux politiques qui permettent l'éducation de ces adolescents.

Merci de me faire connaître si vous signez cet appel, et de me dire quelle qualité vous souhaitez voir accoler à votre nom.

Adresse :

## LES ADOLESCENTS NE SONT PAS DES ADULTES

L'adolescence est l'âge de tous les possibles. C'est aussi l'âge de tous les défis, des prises de risques, de l'entraînement réciproque. Le nombre des suicides, d'accidents de voiture, de violences subies, et la surconsommation d'alcool ou de drogues sont les signes de la fragilité de cet âge. Une petite minorité s'engage dans la délinquance. Adolescents victimes, et adolescents délinquants sont les deux faces d'une adolescence en danger.

Les adolescents délinquants, seuls, sont au coeur d'un débat politique.

Devons nous traiter ces adolescents comme des adultes et vouloir les envoyer, plus nombreux encore, en prison ?

Ce sera l'effet du projet de loi présenté par le gouvernement, qui entend abaisser l'âge de la majorité pénale de 18 ans à 16 ans, et durcir les peines de prison, en cas de récidive.

En l'état du texte, par exemple, des dégradations commises, à plusieurs, commises après deux vols de vélomoteur, pourront conduire un adolescent de 16 ans deux ans en prison, peine minimum. Il en résultera une augmentation importante du nombre d'adolescents détenus.

Aujourd'hui, en France, 15 millions de jeunes poursuivent des études au delà de 20 ans, vivent en couple à 25 ans, ont un premier enfant à 30 ans. La prolongation des études et aussi l'accès difficile à un premier emploi, retardent, pour tous les jeunes, l'entrée dans la vie adulte.

Sur ces 15 millions de jeunes, 15 000 d'entre eux âgés de 16 et 17 ans, interpellés plusieurs fois dans l'année, sont, pour beaucoup, des adolescents déscolarisés depuis l'âge de 14 ans, sans qualification ; ils ne parviennent pas à accéder à un premier emploi. Se percevant comme

inutiles, humiliés par les échecs répétés, ils « traînent », provoquent, commettent ensemble la plupart de leurs infractions.

Ce sont ces adolescents qui, seuls, seraient traités comme des adultes ? Ce sont ces adolescents pour lesquels la France abandonnerait tout effort d'éducation ?

Quatre mille d'entre eux ont été en prison en 2006.

Faire de l'enfermement la seule réponse « automatique » à la délinquance des mineurs est une impasse ; dangereuse pour les adolescents, à cet âge de la vie, et inefficace pour la société quand nous connaissons l'importance de la récidive à la sortie de prison.

D'autres sanctions existent, qui réparent sans exclure, et permettent un nouveau départ. Nous devons aussi oser nous engager dans la réussite des programmes éducatifs, des internats éducatifs qui structurent ces adolescents, des classes relais, des centres de jour, des maisons des adolescents, qui leur redonnent un projet. Leur efficacité est démontrée. Elle serait encore plus forte si elle était appuyée par des budgets à la hauteur de ces enjeux.

A l'heure de l'ouverture politique et de la modernisation proclamée, nous demandons un moratoire sur le texte en projet, l'ouverture d'un « Grenelle de l'adolescence » pour mener un débat serein sur la délinquance des adolescents, une évaluation des politiques publiques et des réformes législatives successives, dégager un consensus sur l'insertion de tous les jeunes.

Conscients de notre responsabilité d'adulte, nous souhaitons que l'adolescence fasse l'objet d'une politique de la jeunesse audacieuse, à la mesure des espoirs et des fragilités dont est porteuse cette période de la vie.